

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2138**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Toiletteur canin (fiche incomplète)

Nouvel intitulé : [Toiletteur canin](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

CITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MARMANDE

Directeur, Directeur du CFA de Marmande

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette fiche est incomplète. Les informations qui y figurent sont celles qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française.

Les autres informations sont manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier actuellement en cours d'instruction
- l'organisme ne les a pas encore transmises à la CNCP.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er février 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Toiletteur pour animaux'.

Arrêté du 1er février 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Toiletteur canin'.

Arrêté du 5 janvier 1999 publié au Journal Officiel du 22 janvier 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE MARMANDE

Allée des Tabacs

47200 Marmande

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- CFA/Ecole R. Rolland de La Ciotat (13), - ACPM d'Ollioules (83),

- LEPA/CNFA de St Gervais d'Auvergne (63).

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Toiletteur pour animaux (Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990).

Certification suivante : Toiletteur canin